

PLANNING
DU CONCOURS DE PÊCHE AU SILURE A MÂCON
DU 19 AU 21 SEPTEMBRE 2014

VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2015 : ACCUEIL

- 19 H 00 : Accueil des participants au Centre Paul Bert, pointage des inscrits et briefing sur l'organisation de la manifestation
- 20 H 00 : Appétitif de Bienvenue

SAMEDI 19 SEPTEMBRE 2015 : 1^{ère} MANCHE

- 07 H 30 : Briefing : réglementation, horaires, consignes de sécurité
- 07 H 45 : Appel des équipages
- 08 H 00 : Départ des concurrents vers les lieux de pêche
- 19 H 00 : Retour au Centre Paul Bert et pointage des équipes
- 20 H 00 : Dîner et soirée conviviale

DIMANCHE 20 SEPTEMBRE 2015 : 2^{ème} MANCHE

- 07 H 30 : Briefing : réglementation, horaires, consignes de sécurité
- 07 H 45 : Appel des équipages
- 08 H 00 : Départ des concurrents vers les lieux de pêche
- 15 H 00 : **précises** : Retour au Centre Paul Bert et pointage des équipes

AVIS AUX RETARDATAIRES ! Tout bateau arrivé en retard ne sera pas comptabilisé !!!

- 16 H 00 : Proclamation définitive des résultats et remise des prix
- 17 H 00 : Vin d'honneur !

Informations susceptibles de modifications sans préavis,
ce document n'étant pas contractuel.

INFORMATIONS

- **PRIX DE L'INSCRIPTION** 45 € par participant
(2 jours de compétition, *appétitif de bienvenue*, 2 petits-déjeuners, repas du samedi soir compris)
(Aucune réduction de prix ne sera accordée pour la participation à une seule journée)
- **SANDWICHES** en vente sur place à la buvette (*pas de panier repas*)
- **HEBERGEMENT** : se renseigner auprès de l'Office de tourisme de Mâcon au 03.85.21.07.07.

REGLEMENT CONCOURS DE PECHE AU SILURE

ARTICLE 1 : REGLEMENTATION

Tout participant devra posséder **obligatoirement** le permis de pêche 2015 à jour de timbres fiscaux. **Action de pêche** exclusivement en bateau ou en flot tube, traîne interdite, lest conseillé pour stopper l'embarcation. **Assurance** bateau ou Responsabilité Civile **OBLIGATOIRE** pour le propriétaire du bateau. Le port du gilet de sauvetage est **obligatoire** pour les participants. Le propriétaire doit être en possession des **papers réglementaires** habituels de l'embarcation et le permis en fonction de la cylindrée du moteur utilisé. La **vitesse** est limitée à 20 km/h pour le bon déroulement du concours.

Les **Organisateurs** se réservent le droit de demander des justificatifs aux participants. L'Organisation et l'Association déclinent toute responsabilité en cas de non respect des mesures de sécurité.

ARTICLE 2 : ACTIONS DE PÊCHE

Matériel

- Nombre de cannes : 4 maximum par bateau
- Leurres, appâts légaux, reconnus et autorisés par la législation en vigueur
- Gaffe interdite
- Détecteur de poisson autorisé
- Pêche à la traîne interdite
- Pêche du bord d'une rive ou sur sol ou rocher interdite
- Clonck interdit (par arrêté préfectoral)
- Fict tube autorisé

Limites

Concours autorisé sur le lot n°34 géré par la société de pêche « LA PARFAITE » du Pont Nord au Pont du TGV. Tout pêcheur en dehors des limites sera disqualifié.

Taille :

Suivant la législation en vigueur, les silures pêchés devront mesurer environ 1m minimum pour homologation.

Prises :

Tout poisson maillé doit être maintenu vivant pour homologation. Tout poisson mort ou mutilé ne sera pas retenu pour le classement. Tous les poissons pêchés sont **OBLIGATOIREMENT** mis à la disposition de Mâcon Centre de Pêche au Gros.

ESPECES RETENUES POUR LE CLASSEMENT : SILURE UNIQUEMENT

ARTICLE 3 : CLASSEMENT

Toutes les prises seront pesées vivantes au ponton de contrôle et classées :
• au poids : 10 points / kg • à la longueur : 1 point par centimètre
EXEMPLE : 60 kg x 10 = 600 points 206 cm = 206 points soit 600 + 206 = 806 points

ARTICLE 4 : POINTAGE

Tout équipage sera pointé et enregistré par appel au départ et à l'arrivée. Tout équipage non enregistré sera éliminé, sauf cas particuliers et avis des commissaires (panne, incident) en accord avec l'organisation.

ARTICLE 5 : INTERDICTIONS (voir article 413 du code rural)

Pêche à la traîne, au filet ou au clonck.
Utilisation d'une gaffe et engins : rappel briefing.
Pêche du bord d'une rive, d'un rocher ou habitacle fixe permettant la position cannes posées.

TOUT PARTICIPANT AU CONCOURS CHERCHANT A TRICHER OU NE PAS RESPECTER LE REGLEMENT VERRA SON EQUIPAGE EXCLU DU CONCOURS. L'ASSOCIATION SE RESERVE LE DROIT DE REFUSER TOUTE INSCRIPTION DONT LE CANDIDAT NE CORRESPONDRAIT NI A LA PHILOSOPHIE NI AU BUT DE L'ASSOCIATION.

BIENVENUE A MÂCON ET BONNE CHANCE !!!

BULLETIN D'INSCRIPTION

MÂCON
CENTRE DE PÊCHE AU GROS
21^{ème} CONCOURS
DE PECHE AU SILURE
18-19-20 SEPTEMBRE 2015

Prix : 45 euros par participant
(2 jours de compétition)
Appétitif de bienvenue - 2 petits-déjeuners
Repas du samedi soir compris
Prix : 15 € par accompagnant à la soirée

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél. :

Adresse E-mail :

Bulletin d'inscription à retourner à

MÂCON
CENTRE DE PÊCHE AU GROS
4, rue de la Liberté
71000 Mâcon

Port. : - 06 10 79 30 32

peche-au-silure.com